

Certification professionnelle des connaissances réglementaires des acteurs de marchés : instauration du Haut Conseil certificateur de place

A la suite de la mise en place du dispositif relatif à la [certification professionnelle des connaissances réglementaires des professionnels des activités de marché](#) les dix membres composant le Haut Conseil certificateur de place, nommés par l'AMF après consultation des associations professionnelles, ont tenu une première réunion au cours de laquelle ils ont désigné Jean-Pierre Pinatton comme président et ont arrêté un programme de travail.

Programme de travail

Le processus de vérification des connaissances professionnelles par les PSI entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Afin de permettre aux établissements financiers et aux organismes de formation de se préparer à ce nouveau dispositif, le Haut Conseil s'est fixé comme objectif de rendre un avis à l'AMF sur le contenu des connaissances à acquérir et les conditions de certification des examens avant la fin du premier semestre 2009.

La première phase des travaux du Haut Conseil consistera donc à :

- définir le contenu des connaissances à acquérir (champ des connaissances, pondération de chaque sujet en fonction de son importance etc.) ;
- établir un cahier des charges qui servira de référence aux organismes qui souhaitent élaborer des examens et les soumettre à certification.

Afin de l'épauler dans cette première étape, le Haut Conseil s'appuiera sur un comité opérationnel composé d'experts en programmes de formations des métiers en matière réglementaire et en matière de mise en œuvre des examens professionnels.

Les demandes de validation d'examens pourraient intervenir dans une seconde phase, à partir de septembre 2009.

Mission

Pour rappel, le Haut Conseil est chargé de rendre des avis à l'AMF afin qu'elle détermine le contenu des connaissances réglementaires minimales à acquérir par les collaborateurs exerçant les fonctions clés (négociateur, vendeur, analyste financier, gérant, responsable des fonctions de la compensation et du post-marché, responsables du contrôle et de la conformité (RCSI et RCCI)) ainsi que les conditions pratiques de la certification des examens.

Composition

Président :

- M. Jean-Pierre Pinatton, membre du Collège de l'AMF

Membres :

- M. Vincent Bazi, Analyste financier certifié, responsable de la gestion en titres cotés, Nextstage SAS
- M. Frédéric Bompain, Vice Président, BFT GESTION, Société de gestion du groupe Crédit Agricole
- M. Alain Closier, Directeur du métier titres, Société Générale Securities Services
- M. Denis Dubois, Professeur, CNAM
- M. Jean-Luc Enguehard, Président, La Banque Postale Asset Management
- M. Michel Fleuriot, Ancien Président d'HSBC France, Professeur, Université Paris Dauphine
- M. Christian Hodara, Compliance officer, Goldman Sachs
- M. Vivien Levy Garboua, Responsable de la Conformité et de la coordination du Contrôle Interne, membre du Comité exécutif, BNP Paribas
- M. Bruno Pierard, Directeur général délégué, Financière d'Uzès

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.